



AU SOMMAIRE :

l'UNSA LANCE une journée de grève coup de poing le Mardi 27 Février 2024



1- La grève n'est pas finie en IDF

Les préavis de grève nationaux ont été levés par 3 organisations syndicales représentatives au niveau de l'EFS **mais l'UNSA n'a pas été conviée** pour rentrer dans les négociations malgré le mouvement de grève illimité initié en IDF depuis le 8 Août 2023. **Les engagements promis par la direction pour cette sortie de grève sont :**

- Augmentation de 10 points** du salaire de base, à compter du 1^{er} Mars 2024, pour les salariés ayant un contrat en cours au 1^{er} Janvier 2024.

-**Majoration de 15% pour travail du samedi.**

Harmonisation nationale du montant du ticket restaurant à 8€

Perte de pouvoir d'achat pour l'IDF car nous avons actuellement un ticket restaurant à 8,40€

C'est plus qu'insuffisant, l'UNSA IDF a refusé de lever la grève.

Nos revendications supplémentaires n'ont pas été entendues :

Ni la prime de vie chère en IDF (pourtant tous s'accordent sur cette réalité dont il faut tenir compte)
Ni la prime d'aphérèse

Le fait que nous n'ayons pas voulu suivre les autres syndicats ne plaît pas à notre direction.
Notre combat ne s'arrêtera pas là.
Pour montrer notre désaccord, il faut nous mobiliser massivement sur la journée du 27 Février.

2- Déclaration UNSA au CSE de Février/ Les vacances à l'EFS ou le psychodrame francilien

3- La suppression des fontaines à eau

4- La communication diffamatoire de la CFDT sur les ASC : **DROIT ET DEVOIR DE RÉPONSE DE L'UNSA**

5- Vos élus, représentant et délégués syndicat UNSA

CSSCT (santé sécurité et conditions de travail)= **4 élus CFDT, 3 élus UNSA, 1 élu SNTS-CGC-CFE qui ont eu pour mission de réaliser 17 enquêtes d'accident de travail, 3 inspections de sites, 15 mises à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, 2 RPS depuis le début du mandat.**

BILAN : Vos 3 élus UNSA, ont participé à l'intégralité des missions, malgré une majorité de membres CFDT pourtant sollicités à chaque fois par mail mais qui ne répondent quasiment jamais ou pour dire **NON !**

1- APPEL à une grève COUP DE POING Mardi 27 Février.



Pour montrer notre désaccord, il faut se mobiliser massivement

MODE D'EMPLOI DE LA DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE PARTICIPATION À LA GRÈVE

Même assigné vous pouvez vous déclarer gréviste, un mail à votre encadrement suffit sans perte de salaire puisque vous travaillez et **pour ceux qui ne seraient pas assignés vous pouvez déclarer 59 minutes de grève sur la journée pour une perte de salaire limitée :**

Durée de l'absence pour fait de grève Base décimale	Décompte en paie opéré	Décompte horaire en paie Base décimale
Entre 0 et 59 min	1/160ème	0,94h
Entre 1h et 3,5h	1/50ème	3,03h
Plus de 3,5h	1/30ème	5,05h

Envoyez un email avec ce message à votre encadrement et/ou à notre Directeur :

DECLARATION INDIVIDUELLE D'INTENTION DE FAIRE GREVE

A Paris, le

Madame,(Monsieur)

Je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 27 Février 2024.

Durée : **0h59** , 2 heures, **½ journée ou 1 journée. (choisir la durée)**

De heures àheures **Précisez bien les heures.**

Nom :

Prénom :

Site d'affectation :

Activité :

Cordialement.

**C'est le nombre de gréviste qui compte pour la direction,
Plus nous serons nombreux, plus la pression sera forte pour faire
entendre nos revendications.**

Si vous n'êtes pas assignés : 59 minutes de grève suffisent.

Si vous êtes assignés : Pas de perte de salaire !

Vous pouvez vous déclarez gréviste avant votre prise de poste ou pendant : le mail doit être adressé à votre encadrement précisant la date et les horaires pendant lesquels vous faites grève.

PROCHAINE ÉTAPE : L'UNSA SERA AUX NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES en Mars/Avril

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA FÉVRIER 2024

2- Déclaration UNSA au CSE de Février :

À l'heure où l'attractivité de l'EFS est au cœur des projets de l'entreprise et où se poursuivent les négociations salariales, plusieurs difficultés se heurtent aux belles paroles :

La rémunération, certes 10 points ont été lâchés pour obtenir un accord de fin de conflit de grève des syndicats représentatifs au national mais l'UNSA ne peut se satisfaire de ces quelques miettes et poursuivra la grève.

Les petits plus, ne sont également pas au rendez-vous : **le déclencheur de la prime d'intéressement n'a pas été atteint lors des deux dernières années, la valorisation du travail accompli dans des conditions pénibles ne suit pas, le parcours ou l'évolution professionnel s'arrête rapidement**, et nous apprenons que **la valeur du ticket restaurant en IDF risque de diminuer**. Tout cela n'est ni attirant ni rassurant.

Sur le plan de la formation, l'offre ne répond pas aux besoins professionnels et personnels mais souvent aux obligations normatives donc loin des attentes des salariés qui souhaitent enrichir leurs compétences professionnelles.

Les conditions de travail sont certainement le plus gros levier pour attacher votre personnel, éviter les arrêts et les accidents.

Pourtant faire plus avec moins de personnel, est la réalité sur le terrain et, semble-t-il, le mot d'ordre mais n'incite pas le personnel à rester tant il constate le rythme de travail soutenu et la reconnaissance inexistante. Le matériel : plus le temps passe et plus la liste du matériel détériorés à réparer ou remplacer s'allonge ce qui empêche le travail des équipes dans de bonnes conditions.

Les lieux de vie ne sont pas accueillants, l'essuie-main sèche, la propreté des locaux qui laisse à désirer et quand nous pensons être au plus bas, il y a encore des petites choses de bien à supprimer comme les fontaines à eau !

Pour terminer, mais en restant dans l'attractivité, le décalage entre le discours des dirigeants et la réalité des faits peut avoir des conséquences désastreuses sur notre image alors entendez nous et ouvrons le dialogue social pour le bien de tous.

Les vacances à l'EFS ou le psychodrame francilien !

Si certains pensent qu'il s'agit d'un psychodrame, les congés payés d'été à l'EFS IDF sont bien un sujet de haute importance.

Poser les dates de congés d'après le calendrier fournit par la procédure de la direction ne pose pas problème, les salariés concernés se plient aux exigences patronales.

Mais quand la réponse à cette demande doit être donnée à la date définie par cette même procédure, il n'y a plus personne.

Pas de réponse, pas de respect de la procédure, pas de respect des salariés.

Rappelons que la prise de congés payés est un DROIT pas une FAVEUR que le manager, le cadre, la direction voudrait bien octroyer à son subordonné.

Bonne nouvelle, en cette année olympique, les réponses des congés d'été seront, devraient être données en temps et en heure.

Espérons que cette exception ne se renouvelle pas au rythme de l'attribution des JO à Paris parce qu'il faudrait alors patienter 100 ans!

Ah, oui! Profitez d'avoir **encore** la possibilité de choisir vos dates de congés d'été parce que cette année, les sites de Tornado et Avicenne collecte ont des dates de fermeture et donc de congés imposées.

Espérons que cette pratique ne se développe pas les années à venir !!!

Après la suppression de la soirée des vœux puis l'enveloppe QVT en 2023

3- La suppression des fontaines à eau

Le projet initial était de remplacer les fontaines à bonbonnes par des fontaines branchées sur réseau, en fonction de la faisabilité technique, pour éviter le port de charges. Les élus UNSA avaient pourtant approuvé cette évolution. On nous avait annoncé le changement de prestataire mais finalement



LA DIRECTION DÉCIDE DE NOUS RETIRER NOS FONTAINES POUR RÉALISER DE BELLES ÉCONOMIES.

FONTAINE NOUS NE BOIRONS PLUS DE TON EAU ou du moins pour la majorité du personnel travaillant sur des sites où l'eau serait potable car selon le service HSE (Hygiène, santé, sécurité) : les analyses de potabilité sont conformes, il n'y a pas donc pas d'obligation de mettre en place des fontaines réseau ou bonbonne car l'eau du réseau permet de répondre à cette exigence.

OUVREZ VOS ROBINETS et appréciez l'eau qui en sort, tantôt trouble, tantôt jaunâtre et **BUVEZ EN TOUS** enfin pour les plus téméraires !



SEULEMENT NOUS RAPPELONS QUE L'EMPLOYEUR A POUR OBLIGATION DE FOURNIR À SES SALARIÉS DE L'EAU POTABLE ET FRAÎCHE : Qu'en sera-t-il cet été ? La direction qui a réponse à tout nous a répondu : il n'y a pas de température définissant une eau fraîche.

Sans doute une eau à 25-30°C est-elle fraîche en comparaison d'un été caniculaire à 40°C !!!!

La circulaire du 14 mars 1962 relative aux instructions générales concernant les eaux d'alimentation spécifie un intervalle de température optimum de 9 à 12 degrés et un maximum de 15 degrés.

De plus, la potabilité concerne la couleur, le goût et l'odeur de l'eau. L'eau doit être agréable à boire, claire et sans odeur.

Sur nos sites hospitaliers, l'eau est régulièrement colorée avec un goût suspect.

L'UNSA DEMANDE À LA DIRECTION D'INSTALLER DES FONTAINES À EAU :

Cela contribue au bien-être des salariés, l'hydratation est un besoin essentiel tout au long de la journée et les climatisations contribuent à la déshydratation. La santé des salariés réfractaires à boire cette eau peut s'en trouver altérée. L'installation de fontaine distribuant de l'eau tempérée ou froide a été une amélioration pour le personnel, les soustraire renvoie une image négative traduisant le peu de considération portée au personnel.

**À L'UNSA
ON S'OCCUPE DE MOI !**

COMMUNICATION RÉGIONALE UNSA FÉVRIER 2024

L'UNSA n'a pas vocation à critiquer les autres syndicats mais se doit de répondre aux viles attaques !

4- La communication diffamatoire sur les ASC de la CFDT :

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, à condition de prendre les bons chiffres, de comparer ce qui est comparable, à croire que la CFDT ne sait pas analyser les données chiffrées.

Voici un extrait de leur plaquette enragée suivi de notre démenti.



Voici le tableau fourni par l'expert-comptable concernant la réserve d'argent du CSE.

Le montant de la réserve, fin 2022, était de 415968,64€
Le montant de la réserve au 30 septembre 2023 était de 341 302,55€
Soit au total 757 271,19€

ASC : Activités Sociales et culturelles

AEP : Budget fonctionnement

EXTRAIT DE :

La plaquette enragée CFDT

	ASC	AEP	Total
Réserves au 31 décembre 2022	287097,45	128871,19	415968,64
Résultat au 30 septembre 2023	274367,43	66935,12	341302,55
Total des fonds propres	561 464,88	195 806,31	757 271,19

Ce que la CFDT ne dit pas et qui change tout :

Après le 30/09/2023 il restait à payer : Les **bons Noël** adultes et enfants pour un montant de **220 000€**, les **remboursements** sports adultes, garderie, centre aéré... **les différentes billetteries et spectacles** des 3 derniers mois de l'année et la **dernière commande des chèques vacances** payée en Octobre.

Pourtant l'expert-comptable a bien précisé que le montant de la réserve au 30/09/2023 n'est pas significatif et ne préjuge pas du résultat final de fin d'exercice au 31/12/2023.

Nous vous communiquerons le bilan de l'expert-comptable pour l'année 2023 qui prouvera que nous avons bien mis à profit des salariés **l'intégralité du budget ASC 2023 MAIS EN PLUS une partie du pactole amassé par la CFDT : 465 692€ au 31/12/2017 qu'ils n'avaient pas redistribué aux salariés, heureusement l'UNSA est arrivé en 2018.** En 5 ans nous vous avons redistribué 178 595€ de cette réserve d'argent.

La CFDT a additionné 2 comptes distincts ASC et AEP, pourtant ils devraient savoir que :

Le compte ASC = **Uniquement pour les activités sociales et culturelles des salariés.**

Le compte AEP = **Uniquement pour les frais de fonctionnement** du bureau, les frais d'expertise les remboursements de frais d'élus pour les réunions préparatoires.



D'ailleurs la CFDT nous demande le remboursement de leurs frais de déplacement syndical pour leurs visites de sites sur le budget AEP : Restaurant + transport.

Jamais l'UNSA ni les autres syndicats n'ont fait une telle demande !

Toutes les autres allégations listées par la CFDT ne sont que mensonges et ne méritent même pas d'être détaillées, **sachez tout de même que le quotient familial a bien été revalorisé de 5% en faveur des salariés et ceci depuis 2019, lorsque nous avons repris le bureau et augmenté le nombre de prestations, bons Noël...**

Sachez que l'UNSA représente et travaille pour les salariés et déteste les guéguerres entre syndicats qui ne mènent à rien ! Mais nous répondrons à chaque communication diffamante de leur part !

Voici vos représentants du personnel que vous pouvez solliciter :

Sophie LESOURD
Technicienne EVRY
Trésorière adjointe du CSE



Jean René CRÉTAL
Chauffeur Versailles



Fabienne BIREN
Technicienne AVICENNE
Secrétaire du CSE
Elue à la CSSCT



Aïcha ALHAMID
Technicienne MELUN
Elue au CSEC
Elue à la CSSCTC (national)
Négociatrice au national

Atila BAYRAKTAR
Technicien BICHAT
Secrétaire adjoint du CSE
Secrétaire de la CSSCT



Khadra GUENNAD
ERD VERSAILLES



Antoine CABAIL
Technicien HEGP
Trésorier du CSE



Sandrine CHENU MEYER
Cadre VERSAILLES IH
Référénte harcèlement sexuel



Souraya BOUZAIANE
ERD EVRY



Séverine DRAPIER
Technicienne Robert Debré
Elue à la CSSCT



Stéphane MAILLARD
Technicien AVICENNE
Représentant syndical



Laetitia SOLER
Infirmière
EPDI PONTOISE

Blandine MIGNEN
Médecin collecte
CROZATIER



Sophie SCHNADERER
Technicienne AVICENNE



Fouzi ZITOUNI
Chauffeur
Ivry sur Seine



Vos DS de sites : Versailles : Jean René CRETAL Avicenne : Fabienne BIREN Trinité : Naïma BOUFKIR

Pontoise : Laetitia SOLER Ivry sur Seine : Martine BELVIGNE HEGP : Muriel TOURNIER BEDOUET

Bichat : Atila BAYRAKTAR Debré : Séverine DRAPIER Rungis : Alexia DINIZ Mondor : Peggy GIRARD

Melun/Évry : Sophie LESOURD

Vos délégués syndicaux UNSA IDF : Fabienne BIREN : 06.63.18.56.37 mail : fabiren3@gmail.com

Atila BAYRAKTAR : 06.16.22.57.18 mail : bath06@hotmail.fr